

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 4

Artikel: Réflexions d'un commandant de bataillon de ravitaillement sur le soutien d'une division
Autor: Mottier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le capitaine : Je crois que nous évoluons. La mentalité du cadre, les méthodes employées, la mentalité de la troupe ne sont plus ce qu'elles étaient il y a seulement vingt ans. Elles se sont déjà adaptées partiellement à ce que vous nommez si curieusement « l'esprit du temps ». Notez qu'il est discutable que ce soit toujours — du strict point de vue militaire — un bien...

Le journaliste (amusé) : Seriez-vous allergique aux conditions nouvelles ? Serait-ce le moment de vous citer le mot de Cocteau : « Un général ne se rend jamais... même à l'évidence ? »

Le capitaine (se levant) : Je me rends si bien à l'évidence que je suis prêt à m'adapter, mais seulement dans la mesure qui n'impliquera pas compromission ou soumission à des impératifs allant à l'encontre des seuls buts qui demeurent nôtres : former une troupe moderne, efficace, moralement solide.

Voilà... Vous avez votre matière, je pense. Brodez là-dessus. Edulcorez aussi, car tout ce que je vous ai dit n'est peut-être pas bon à publier...

Major M.-H. MONTFORT

Réflexions

d'un commandant de bataillon de ravitaillement sur le soutien d'une division

1. Introduction

La notion de soutien est définie au chiffre 3 du règlement 52.32 « Instructions pour le soutien des troupes ».

Les formations responsables du soutien de la division mécanisée sont le bataillon de ravitaillement, le bataillon de matériel et la poste de campagne. Peut-être pourrait-on mentionner également la compagnie de transport auto ?

Mais ces formations n'existent que pour des raisons d'instruction technique de base et il s'avère impossible de les conserver lors de leur engagement tactique-technique pour remplir leur mission de soutien des troupes de la division.

En effet, lorsque ces formations remplissent effectivement *la mission* pour laquelle elles ont été créées, on ne parle plus du tout de bataillon de ravitaillement, ni de bataillon de matériel. Le commandant de chacun de ces bataillons devient commandant d'un secteur de soutien et voit son bataillon se scinder en deux selon les ordres de la division. On a, dès lors, deux secteurs de soutien que nous nommerons ici RAVI et MATA et dont le fractionnement respectif est le suivant :

RAVI : Etat-major du bataillon de ravitaillement

- 1 compagnie de subsistance (renforcée éventuellement d'éléments provenant de la compagnie mobile de carburants ou de la compagnie mobile de munitions)
- 1 compagnie mobile de carburants (diminuée d'une section de carburants qui est subordonnée au commandant du secteur de soutien MATA)
- 1 détachement (section) de munitions (de la compagnie mobile de munitions qui est subordonnée au commandant du secteur de soutien MATA)
- 1 compagnie mobile de matériel, type A
- 1 compagnie mobile de matériel, type D (éventuellement type C)
- la poste de campagne (diminuée d'un détachement qui est subordonné au commandant du secteur de soutien MATA)

MATA : Etat-major du bataillon de matériel

- 1 compagnie de subsistance (éventuellement renforcée)
- 1 section de carburants (de la compagnie mobile de carburants)
- 1 compagnie mobile de munitions (diminuée d'un détachement de munitions qui est subordonné au commandant du secteur de soutien RAVI)
- 1 compagnie de matériel, type A
- 1 compagnie mobile de matériel, type C (éventuellement type D)
- 1 détachement de la poste de campagne

2. Organisation du commandement

Le commandant du secteur de soutien est libre de grouper comme il l'entend les formations qui lui sont subordonnées. Le groupement de ces formations dépend avant tout du fait de savoir si les « gros consommateurs » en carburants et en munitions — ils sont nombreux à la division mécanisée — seront « basés » sur les installations du troisième échelon ou sur les secteurs de soutien de la division et si des dépôts de division seront utilisés par la suite comme places de ravitaillement.

Les états-majors des deux bataillons, ou plus exactement des deux secteurs de soutien, sont sensiblement différents dans leur composition ; d'où certains problèmes quant à l'organisation du commandement.

Le commandant du bataillon de ravitaillement, donc le commandant du secteur de soutien RAVI, dispose

- d'un officier subsistance adjoint (capitaine adjoint serait plus juste !)
- d'un adjudant
- d'un quartier-maître
- d'un médecin
- d'un vétérinaire
- d'un officier auto
- d'un officier des munitions

alors que le commandant du bataillon de matériel, donc le commandant du secteur de soutien MATA, dispose

- d'un capitaine adjoint
- d'un adjudant
- d'un quartier-maître
- d'un médecin
- d'un officier auto

Or, les deux commandants doivent remplir *la même mission* !

Il faut donc échanger l'officier subsistance adjoint du secteur de soutien RAVI avec le capitaine adjoint du secteur de soutien MATA afin que chaque commandant de secteur de soutien dispose d'un conseiller technique pour le domaine qui n'est pas sa spécialité. C'est une solution de fortune.

D'autre part, le commandant du secteur de soutien MATA ne dispose pas de vétérinaire. Si cela est normal pour un état-major de

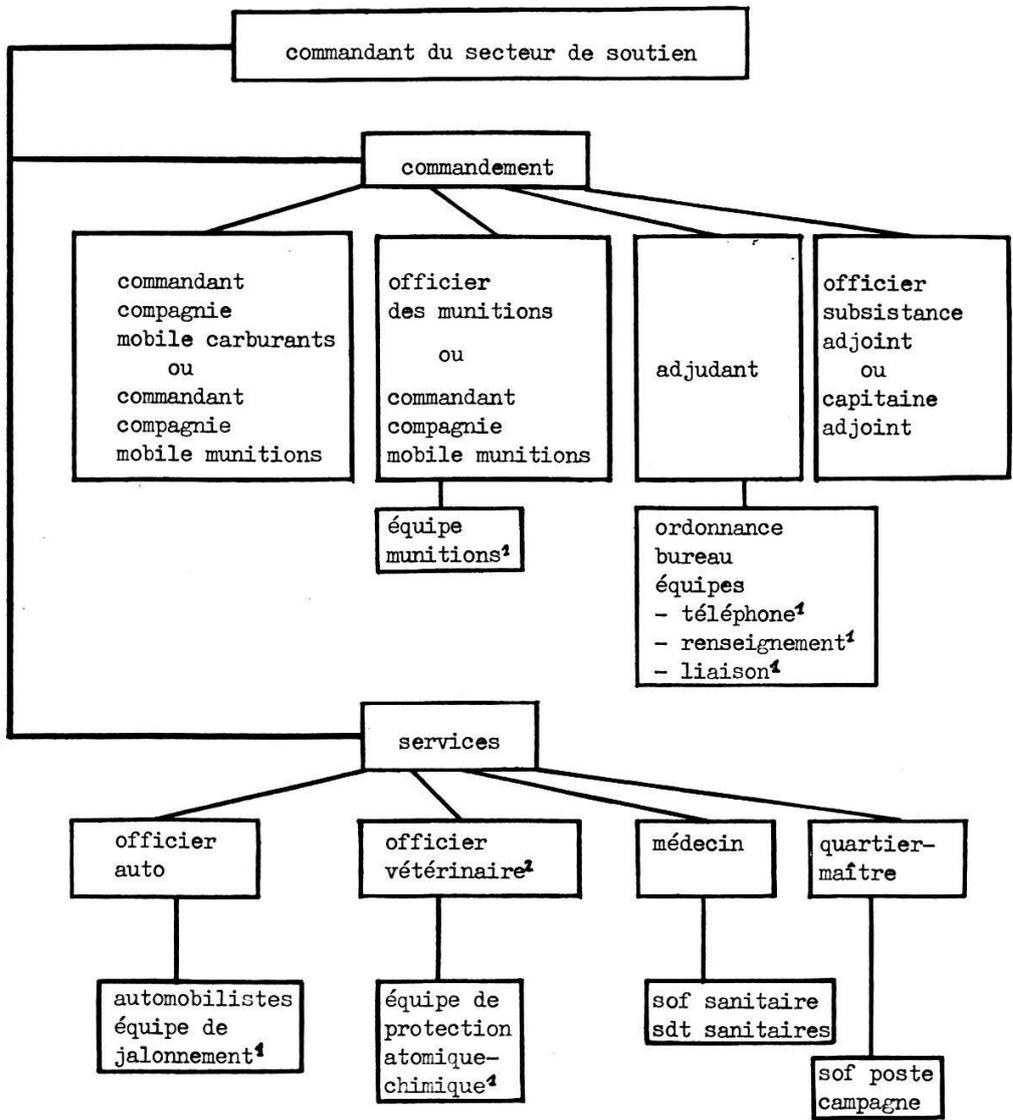
bataillon de matériel, cela ne l'est plus lorsqu'il est question de l'état-major d'un secteur de soutien. L'officier vétérinaire du secteur de soutien RAVI devra donc « se partager » entre les deux secteurs de soutien. C'est une solution « boiteuse » qui ne sera pas toujours facile, voire même réalisable. Il y aurait un remède : l'incorporation d'un deuxième officier vétérinaire à l'état-major du bataillon de ravitaillement.

Il n'y a pas d'officier des munitions à l'état-major du bataillon de matériel. C'est donc une nécessité que de subordonner le gros de la compagnie mobile de munitions au commandant du secteur de soutien MATA afin que ce dernier ait, en la personne du commandant de cette compagnie, un conseiller technique pour tout ce qui touche aux problèmes des munitions. Mais, dans cette solution, on demande à un commandant de compagnie de jouer le rôle d'un officier technique alors que ce n'est pas directement sa mission.

Aucun de ces deux états-majors ne dispose d'un officier du service de protection atomique-chimique, ce qui, à mon avis, constitue une très grave lacune. En effet, chaque commandant de secteur de soutien supporte la très lourde responsabilité de ravitailler une demi-division en biens de soutien et personne n'est là pour prendre des décisions en cas de risque de contamination, de pollution, etc. Peut-être pourrait-on alors installer le laboratoire du service de protection atomique-chimique de la division à l'intérieur d'un secteur de soutien ou même entre les deux secteurs de soutien ?

Enfin, j'aimerais encore parler du problème du renseignement. Le point de contact de soutien est peut-être le seul endroit dans tout le secteur de la division où chaque corps de troupe est représenté une fois par 24 heures (par son échelon de ravitaillement). Il est donc normal de penser « renseignements » car c'est l'endroit rêvé pour pouvoir en faire. Même si les liaisons sont coupées, je suis convaincu que la troupe se « débrouillera » pour aller se ravitailler et que le *contact* avec cette troupe pourra encore avoir lieu au point de contact de soutien. Or, on ne trouve pas d'officier de renseignements à l'état-major du bataillon de ravitaillement ni à l'état-major du bataillon de matériel. Donc, le commandant d'un secteur de soutien ne dispose pas d'un spécialiste pour le renseignement ; mais il doit en faire comme chaque commandant tactique !

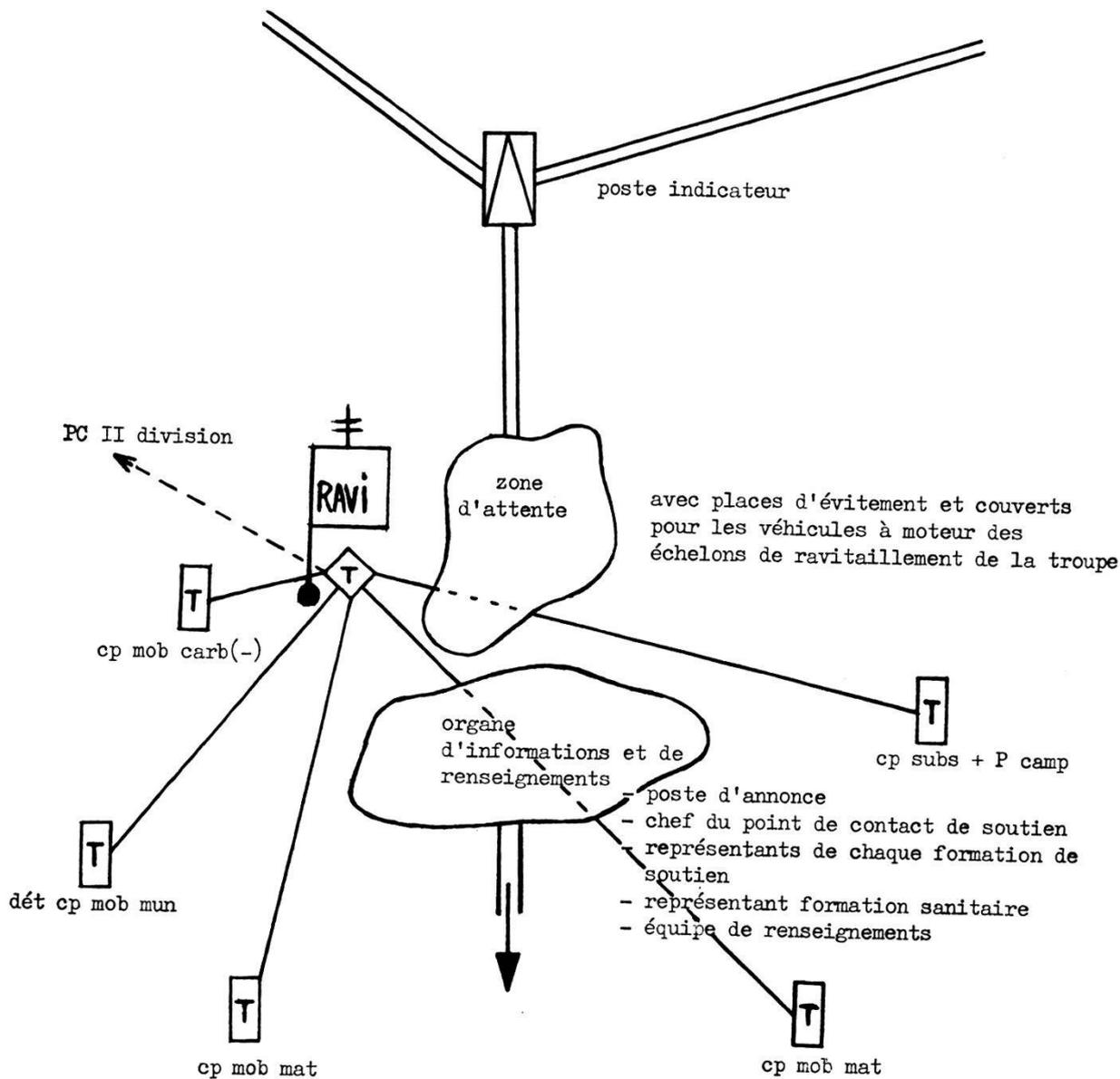
Voici une solution possible pour l'organisation du poste de commandement du secteur de soutien avec les « moyens » de commandement qui sont actuellement entre les mains du commandant de bataillon.



L'organisation du *point de contact de soutien* — fixé par la division — est un des facteurs les plus importants pour la bonne marche du commandement du secteur de soutien.

¹ Provenant des compagnies.
² Doit être engagé dans les deux secteurs de soutien !

Le point de contact de soutien doit se composer au minimum d'un poste indicateur, d'une zone d'attente et d'un organe d'informations du soutien



Les liaisons, établies selon le schéma ci-dessus, permettront au commandant du secteur de soutien d'être informé en permanence sur le déroulement des ravitaillements et du trafic dans son secteur. Elles lui permettront surtout de pouvoir continuer à commander les formations de soutien qui lui sont subordonnées et qui sont réparties dans un secteur pouvant atteindre 30 km².

3. *Déplacement du secteur de soutien*

Le déplacement d'un secteur de soutien pose certains problèmes pour l'organisation du commandement.

Remarquons tout d'abord qu'il faut éviter de déplacer un secteur de soutien si la distance prévue est inférieure à 25 km. En effet, il faut compter 4 heures pour « plier bagages » et 5 heures pour installer le nouveau secteur de soutien. Or, les moyens ne sont pas suffisants pour assurer le soutien simultanément dans l'ancien et le nouveau secteur. Le commandant du secteur de soutien devrait donc, pour assurer les ravitaillements en dépit d'un déplacement, pouvoir effectuer ceux-ci dans la première partie de la nuit et déplacer son secteur dans la deuxième partie de cette nuit.

Peut-être faudrait-il, en cas de déplacement d'un secteur de soutien, effectuer un ravitaillement double dans l'ancien secteur de soutien ?

La rapidité avec laquelle un secteur de soutien sera mis en place dépendra avant tout de la manière dont les reconnaissances ont été effectuées.

Solution possible pour l'organisation des reconnaissances :

- a. échelon reconnaissance du commandement du secteur de soutien
 - départ : immédiatement après la donnée d'ordres du commandant
 - participants : commandant du secteur de soutien ou son remplaçant avec le personnel nécessaire
 - missions : reconnaissance du secteur de soutien selon décision sur carte
 - reconnaissance du point de contact de soutien
 - reconnaissance et installation du PC du secteur de soutien
 - reconnaissance de la capacité du réseau routier du secteur
 - reconnaissance des places d'évitement et des possibilités de détournement
 - reconnaissances tactiques

- b. échelon reconnaissance du point de contact de soutien
- départ : le plus tôt possible sur ordre du commandant du secteur de soutien
- participants : officier responsable du point de contact de soutien avec personnel nécessaire
- mission : mise en place du point de contact de soutien selon les directives du commandant de l'échelon de reconnaissance du commandement du secteur de soutien
- c. échelons de reconnaissance des différentes formations du secteur de soutien
- départ : sur ordre du commandant du secteur de soutien, mais au minimum 4 heures avant le début des mouvements des formations de soutien
- participants : commandants des compagnies ou leurs remplaçants, chef de la poste de campagne, chefs des sections ou détachements indépendants ainsi que le personnel nécessaire
- missions : reconnaissances tactiques-techniques des différentes places de ravitaillement du secteur de soutien

4. *Remarques*

L'organisation du commandement d'un secteur de soutien n'est pas simple. Certains moyens sont insuffisants ou font défaut. J'ai déjà cité le problème des officiers de l'état-major du bataillon. Pour terminer, je soulève ces deux problèmes :

- Pourquoi le commandant de bataillon ne disposerait-il pas d'une *compagnie d'état-major* ?
- Le gros du bataillon étant engagé pour le service technique, ne faudrait-il pas subordonner au commandant d'un secteur de soutien une *compagnie de fusiliers* de landwehr pour assurer la protection des organisations techniques ?

Cap EMG MOTTIER

Annexes : A.1 et A.2 sur la répartition des moyens.

A.1. Organisation possible du point de contact de soutien

	of	sof	sd	auto
a. <i>missions</i>				
chef	1			
indications et zo d'attente : pol rte, jal, circ, sûr		2	12	2
<i>organes d'informations</i>				
poste d'annonce, rens d'ordre tech- nique (subs, carb, mun, mat, poste), représentant fo san	(1)	2	5	2
service technique		2	4	
centrale tf			3	1
effectifs	1	6	24	5
	(2)			
b. <i>provenance</i>				
de cp subs (ou cp mob mat)	1	3	17	4
de cp mob mun (resp pl rav mun)		1	1	
de cp mob mat (ou cp subs)		1	4	1
de formation sanitaire	(1)	1	2	1
effectifs	1	6	24	5
	(2)			

A.2. Organisation possible de la place de ravitaillements de la cp subs renf

1. <i>cp subs</i>	mag			bouch		auto		spéc		total
	of	sof	sd	sof	sd	sof	sd	sof	sd	
a. <i>PC, pl rav, inst</i>										
— PC cp										
cdt, of mag, of auto	3									3
sgtm, four cp								2		2
ord bureau, aide four			3						1	4
auto						1	4			5
— sûr, rens, li, patr	1	1	8	2	14		4			30
— cuis							1	1	3	5
à reporter	4	1	11	2	14	1	9	3	4	49

